



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 09 février 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	19

Date de la convocation : 03 février 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 03 février 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le neuf février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trois février deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2023/013 – VENTE DE PIQUETS EN BOIS DE CHÂTAIGNIER

Monsieur CALTOT explique que la commune a retiré plus de 300 piquets en bois de châtaignier d'une hauteur d'1,75 mètre sur le chemin piéton du bosc hue.

Madame le Maire propose de revendre ces piquets à 2 € l'unité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- AUTORISER la vente de ces piquets en bois de châtaigniers ;
- FIXER le prix de vente à 2 € l'unité ;
- DIRE que la recette sera imputée au chapitre 75 article 7588.

Madame le Maire propose également de fixer un minimum de vente de 20 piquets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la vente de ces piquets en bois de châtaignier ;
- **FIXE** le prix de vente à 2 € l'unité ;
- **FIXE** à 20 poteaux le minimum d'achat ;
- **DIT** que la recette sera imputée au chapitre 75 article 7588.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération

Le 13 février 2023

